



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0379

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décisions modificatives - Tous budgets

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0379**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Décisions modificatives - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2014.

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant équivalent, les prévisions de recettes ou de dépenses.

La dernière décision modificative de l'année est l'occasion pour les directions de revoir au plus près les besoins de crédits nécessaires à la réalisation du service public.

Conformément à l'arrêté ministériel du 22 décembre 2006, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

I - Budget principal - section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 7,45 M€.

Les principales révisions de recettes proviennent, au chapitre 70, de la perception des droits de passage des usagers au péage du Boulevard périphérique nord de Lyon - BPNL - (+ 2,6 M€) et des travaux de réfection de tranchées facturés aux opérateurs (+ 1,3 M€).

L'augmentation de la redevance des parcs de stationnement, dont les modalités de calcul contractuelles ont été revues, entraîne une recette supplémentaire attendue à hauteur de 1,3 M€ au chapitre 75.

Les recettes fiscales proposées au chapitre 73 en augmentation de + 1,5 M€ concernent le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) pour 0,9 M€ et les rôles supplémentaires de fiscalité directe.

Au chapitre 74, les diminutions des dotations de l'État enregistrées pour un montant total de 1,2 M€ sont quasiment neutralisées par les subventions des communes et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) aux opérations programmées de l'habitat, engagées par la Communauté urbaine de Lyon.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont présentées en diminution de 4,2 M€.

La diminution des crédits alloués aux dépenses imprévues (- 2,6 M€ au chapitre 022), aux restes à réaliser sur les engagements 2013 (- 2 M€ au chapitre 011) et les ajustements des intérêts de la dette (- 3,2 M€ au chapitre 66) concourent au financement des besoins complémentaires des directions.

La Communauté urbaine a constitué une provision pour risque de 3,2 M€ au chapitre 68 pour assurer l'indemnisation des candidats non retenus à la gestion du BPNL (2 M€), et pour couvrir le risque assurantiel du site de Fagor Brandt, dans l'attente du transfert au repreneur (1,2 M€).

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, la Communauté urbaine est tenue de reverser au Département la moitié de la charge nette du BPNL, soit au titre de 2013 un montant total de 10,2 M€ qui nécessite un ajustement de la prévision de + 1,8 M€ au chapitre 65.

Les reversements de fiscalité sont imputés au chapitre 014. La contribution de la Communauté urbaine au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est présentée en augmentation de 1 M€. Elle s'élèverait ainsi à 7,4 M€ en 2014.

Dans le même temps les restitutions au titre des dégrèvements sur la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) progressent de + 0,3 M€, soit une dépense totale de 0,5 M€ en 2014.

II - Budget principal - mouvements intersections

Les mouvements réels de la section de fonctionnement dégagent un solde positif de 11,7 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021) pourrait être porté à 119 M€.

III - Budget principal - section d'investissement

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de 47 M€.

Hors le chapitre 21, les subventions et les dépenses d'équipement sont diminuées de 10,7 M€ pour tenir compte des mandatements prévisionnels d'ici la fin de l'exercice.

Les crédits d'études sont réduits de 0,4 M€, certaines opérations étant différées en fonction du planning de notification des marchés.

Le développement de certains logiciels métiers repoussé (refonte millénaire 3, observatoire fiscal, projets archi, etc.) ou achevé (IGEO) entraîne une diminution de crédits de 0,7 M€.

Par ailleurs, des études complémentaires sont commandées à concurrence de 1 M€ pour les projets du secteur de la Part-Dieu à Lyon 3°.

Le montant 2014 des participations d'équipement à verser par la Communauté urbaine diminue de 7,8 M€.

Ainsi, les travaux réalisés par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la prolongation de la ligne de tramway T2 jusqu'à Eurexpo à Bron-Chassieu ne justifient pas le montant du crédit de paiement inscrit initialement. Une réduction de 2,5 M€ est proposée.

De même, les inscriptions relatives aux aides à la pierre sont réduites de 5,6 M€ pour le logement social et de 1,1 M€ pour le parc privé en raison de l'achèvement de certains programmes et du décalage de versement de paiements au-delà des 4 années initialement envisagées. Elles constituent un investissement annuel moyen de 50 M€.

La Communauté urbaine solde sa participation à la construction de la halle d'athlétisme de la Duchère à Lyon 9° en augmentant les crédits de l'opération de + 0,6 M€.

La subvention d'équipement destinée à la Ville de Lyon pour le parc Blandan Lyon 3° est réévaluée de 3,4 M€. 4 M€ seront ainsi consacrés à l'opération en 2014, en complément des travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

La dépense au chapitre 21 progresserait de 5,1 M€.

Il s'agit en particulier de prévoir l'accélération des règlements pour la constitution de réserves foncières, hors logement social 2012-2014 (+ 5,6 M€) et pour le logement social (+ 6,8 M€). En effet, la loi ALUR a réduit les délais de paiement pour les préemptions à 4 mois au lieu de 6. De nouveaux actes notariés doivent de ce fait être honorés avant la fin de l'année 2014.

La Communauté urbaine procède également à l'intégration des équipements d'éclairage public des échangeurs du tronçon nord (+ 1,2 M€). Ce mouvement sera équilibré en recettes.

L'achat de terrains aménagés dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle à Saint Priest s'opère en 2014 pour un montant de 1,1 M€. A contrario, les acquisitions foncières estimées à 3,2 M€ pour la ZAC du Centre à Caluire et Cuire, sont différées.

Les dépenses du chapitre 23 (immobilisations en cours) sont proposées en baisse de 2,7 M€. L'aménagement de l'esplanade de l'îlot Tase à Vaulx en Velin est reporté et le crédit de travaux peut être réduit de 1,2 M€ ainsi que les dépenses pour le compte de la Commune (- 0,4 M€).

La démolition de l'immeuble du Progrès à Chassieu est également décalée suite à la découverte d'amiante (- 0,7 M€). Certaines opérations des Rives de Saône s'achèvent en 2014, ce qui autorise un ajustement du poste de travaux de - 0,5 M€.

La mise en conformité du tunnel sous Fourvière à Lyon 5°, décidée par le Conseil du 13 janvier 2014, est lancée avec un crédit de paiement de 5 M€. Les commandes en cours nécessitent un complément de prévision de 3 M€ pour assurer les paiements jusqu'à la clôture. Il en est de même pour le quartier Arsenal à Saint Fons pour + 0,4 M€.

Les crédits de paiement prévus en recettes au chapitre 13 (subventions d'investissement) sont présentés en augmentation de 7 M€.

Cette hausse concerne plus particulièrement le financement des opérations d'aménagement des Rives de Saône, pour la plupart achevées (+ 5,5 M€), du canal de Jonage (+ 1,8 M€) et de l'installation de la passerelle mode doux de l'Anneau bleu à Décines Charpieu (+ 0,9 M€).

La participation de l'État, pour la mise en conformité du tunnel sous Fourvière, est décalée. L'annulation de la recette correspondante est proposée pour - 1 M€.

Des ré-imputations et annulations d'écritures comptables doivent intervenir d'ici la fin de l'exercice. Elles représentent 48,6 M€ en recettes (chapitres 16, 20, 204, 21, 23, 45) et 45 M€ en dépenses (chapitre 16). Il s'agit d'écritures liées à l'emprunt pour 45 M€ à régulariser sur les chapitres "16449 - opération afférente à l'option de tirage sur ligne de trésorerie" et "16441 - opération afférente à l'emprunt".

Les crédits de paiement consacrés aux interventions confiées en mandat par des tiers sont présentés en augmentation de 3,6 M€ (chapitres 4581) pour assurer la poursuite des acquisitions foncières pour le compte des villes (+ 2,7 M€) et la réalisation d'équipements communaux sur les Rives de Saône (0,8 M€).

Les recettes correspondantes progressent de 11,9 M€ (chapitre 4582), notamment la participation de la Ville de Lyon pour l'aménagement du parc Sergent Blandan à Lyon 7° (+ 8,5 M€), les financements attendus pour les aménagements des Rives de Saône (+ 1,8 M€) et de l'espace public Gros Cailloux à Lyon 4° (+ 1 M€).

Les décisions modificatives relatives au chapitre 041, mouvements d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, s'établissent à + 3,2 M€.

Elles concernent, notamment, la clôture des mandats de travaux confiés par des tiers publics à la Communauté urbaine (+ 4,1 M€) et les biens fonciers reçus à titre gratuit (+ 0,3 M€). Quant aux régularisations d'avances forfaitaires sur marchés, les prévisions correspondantes sont diminuées de - 1,2 M€.

Ces propositions ainsi que l'augmentation de l'autofinancement de 11,7 M€ autorisent une baisse du programme d'emprunt long terme de 37,2 M€. Il s'établirait à 215,3 M€ après le vote de cette décision modificative (chapitre 16).

IV - Budgets principal et annexes de l'assainissement et des eaux - mouvements inter budgétaires

Les crédits pour travaux liés aux recueillis des eaux pluviales exécutés au budget de l'assainissement sont diminués. La subvention correspondante du budget principal (dépense du chapitre 204) au budget annexe de l'assainissement (recette au chapitre 13) est donc proposée en baisse de 0,5 M€ pour s'établir à 2,5 M€.

Les charges de structure supportées en section de fonctionnement par le budget principal sont pour partie répercutées sur les budgets annexes des eaux et de l'assainissement. Calculées sur la base des coûts enregistrés sur l'exercice 2013, elles ressortent à 1,9 M€ dont 1,6 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,3 M€ pour le budget annexe des eaux. La décision modificative proposée pour 0,2 M€ en recettes du budget principal (chapitre 70) et pour 0,2 M€ et 0,02 M€ en dépenses, au chapitre 65, des budgets annexes de l'assainissement et des eaux, correspond à cette écriture.

V - Budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à hauteur de 0,14 M€.

Les propositions budgétaires du chapitre 77 à hauteur de + 0,1 M€ correspondent, notamment, à l'exécution d'un protocole transactionnel délibéré par le Bureau du 10 juillet 2014, suite à l'explosion d'une canalisation à la station d'épuration de Pierre Bénite.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont présentées en diminution de 2,9 M€.

Les intérêts de la dette, à mandater d'ici fin 2014, seront inférieurs de 2,1 M€ à la prévision initiale inscrite au chapitre 66.

Les admissions en non valeurs des titres de recettes non recouvrées par le Trésorier représenteront 0,05 M€ au budget annexe de l'assainissement en 2014. Elles nécessitent un ajustement de la prévision au chapitre 65 complémentaire aux charges de structure évoquées au point précédent.

Le solde des crédits alloués aux dépenses imprévues (- 0,9 M€ au chapitre 022), et une diminution des charges à caractère générale de 0,06 M€ (chapitre 011) contribuent à augmenter l'autofinancement.

VI - Budget annexe de l'assainissement - mouvements intersections

Le virement de la section d'exploitation (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 020) est porté à 16,9 M€ par l'inscription d'un montant de 3 M€.

VII - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de 1,4 M€.

En études, une réduction des dépenses de - 0,1 M€ est envisagée en raison du report des études pour le collecteur de l'Yzeron à Oullins.

La baisse des prévisions proposées en acquisitions (- 0,07 M€) provient de la contractions de plusieurs mouvements tels que les diminutions sur les aménagements des véhicules légers "type fourgons" (- 0,1 M€), les aménagements des bâtiments urbains (- 0,05 M€) et les augmentations nécessaires à l'acquisition de matériels industriels pour l'extension et le renouvellement des réseaux et les branchements (0,05 M€).

Une hausse de 2,3 M€ est proposée en travaux. Comme pour le budget annexe des eaux, l'avancement des opérations de grosse maintenance est priorisé sur cet exercice. Les crédits supplémentaires sont destinés au gros entretien des réseaux (+ 1,2 M€) et des stations d'épuration (+ 1,1 M€) et au financement des branchements pour le compte de tiers (+ 0,7 M€).

Des projets sont néanmoins différés comme la construction d'ouvrages de recueillis des eaux pluviales dans le cadre des opérations de voirie (- 0,3 M€).

Avec un virement à l'investissement en progression de 3 M€, l'équilibre de cette section autorise une diminution du programme d'emprunt à long terme de 1,1 M€ (chapitre 16), ramenant ainsi la prévision à 9,2 M€ pour 2014.

VIII - Budget annexe des eaux - section d'exploitation

Le budget annexe des eaux s'équilibre à 0,14 M€.

L'annulation d'un titre pour vice de forme au chapitre 67 et sa réémission au chapitre 77 affectent les inscriptions budgétaires en dépenses et recettes pour 0,1 M€.

Le solde des crédits alloués aux dépenses imprévues (- 0,01 M€ au chapitre 022), et une diminution des intérêts de la dette de 0,4 M€ (chapitre 66) contribuent à dégager un autofinancement.

IX - Budgets annexes de l'assainissement et des eaux - mouvements interbudgétaires

Une inscription budgétaire de 0,05 M€ doit être prévue pour ré-imputer au budget annexe de l'assainissement (chapitre 77) une recette encaissée à tort au budget annexe des eaux (chapitre 67).

X - Budget annexe des eaux - mouvements intersection

Au budget primitif aucun autofinancement n'avait pu être inscrit. Après le vote de cette décision modificative, le virement de la section d'exploitation (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 020) serait porté à 0,34 M€.

XI - Budget annexe des eaux - section d'investissement

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de 4,2 M€.

Au chapitre 20, sont abondés les postes d'études (0,1 M€) et d'achat de logiciel (0,1 M€) pour la sécurisation des ressources en eau potable. Le crédit de paiement 2014 pour le système d'information des politiques publiques est revu à la baisse ; le développement du projet informatique ICEAU étant décalé sur 2015.

Les prévisions de travaux sont ajustées à + 6 M€. Elles concernent principalement les interventions sur le réseau d'eau potable (+ 2,4 M€), la sécurisation de la ressource et de l'adduction d'eau (+ 0,5 M€) et le renforcement de l'alimentation en eau potable à Décines Charpieu Montout (+ 0,3 M€). La réalisation des opérations de proximité est privilégiée sur la fin de l'exercice. Elles font donc l'objet d'un avancement accéléré en 2014.

A contrario, les crédits de paiement ont été décalés pour les installations de conduites à Saint Priest Chemin de Bonnet (- 0,3M€), à Saint Cyr au Mont d'Or secteurs Folliet et Moulin Galatin (- 0,2 M€) et à Mions quartier Joliot Curie (- 0,1 M€).

Ces ajustements de travaux génèrent concomitamment une augmentation de 0,9 M€ du produit attendu de la taxe sur la valeur ajoutée au chapitre 27.

Les prévisions en mouvements d'ordre du chapitre 041 pour les créances sur transfert de droits à déduction de TVA progressent de 1,9 M€ pour tenir compte de l'évolution des dépenses réelles proposées dans cette décision modificative.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré avec un virement à l'investissement en progression de 0,34 M€, et une hausse du programme d'emprunt long terme de 0,9 M€, qui représenterait au final une prévision de recette de 8,7 M€ à la clôture (chapitre 16).

XII - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes dans cette section présentent un solde de - 8,9 M€.

Les dépenses réelles sont proposées en diminution de 4,3 M€ et les recettes réelles en diminution de 5,5 M€.

Les crédits de paiement des autorisations d'engagement pluriannuelles sont décalés sur les exercices budgétaires suivants en fonction de l'avancement des travaux ou de la commercialisation des terrains aménagés.

Les travaux de dépollution à réaliser sur les terrains de la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin ont nécessité des études complémentaires qui retardent les travaux d'aménagement et entraînent le décalage de la perception des recettes de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) (- 4 M€ sur 2014).

XIII - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - mouvements intersections

Les ajustements à la baisse des dépenses et recettes réelles proposés à la présente décision modificative impactent les mouvements d'ordre des comptes de stocks de terrains pour - 4,3 M€ en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement (chapitres 042 et 040), ainsi que les mouvements d'ordre de déstockage de terrains pour un montant de - 5,5 M€, en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement (chapitres 042 et 040).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par le virement de 1,2 M€ de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 020). Le montant total du virement serait ainsi porté à 5,2 M€.

XIV - Budget annexe du restaurant communautaire - section d'investissement

En dépenses, les propositions présentent un solde nul.

Le complément de crédit pour l'achat de matériels techniques est financé par l'ajustement de la dépense imprévue (3 375 €) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans la section "**I - Budget principal - section de fonctionnement**", il convient de lire :

« La Communauté urbaine a constitué une provision pour risque de 3,2 M€ au chapitre 68 pour assurer l'indemnisation des candidats non retenus à la gestion du BPNL (**1,2 M€**), et pour couvrir le risque assurantiel du site de Fagor Brandt, dans l'attente du transfert au repreneur (**2 M€**). »

au lieu de :

« La Communauté urbaine a constitué une provision pour risque de 3,2 M€ au chapitre 68 pour assurer l'indemnisation des candidats non retenus à la gestion du BPNL (2 M€), et pour couvrir le risque assurantiel du site de Fagor Brandt, dans l'attente du transfert au repreneur (1,2 M€). »

- Dans la section "**II - Budget principal - mouvements intersections**", il convient de lire :

"130,7 M€"

au lieu de

"119 M€" ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications apportées par monsieur le rapporteur.

2° - Décide la mise à jour, par décision modificative, des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.